

BULLETIN MUNICIPAL



2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

L'Avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.

A De St Exupéry

2009

2008

LA CHAPELLE AUBAREIL

**Le Maire, les membres
du Conseil Municipal et le
personnel communal vous
souhaitent d'agréables
fêtes de fin d'année et
vous adressent leurs
meilleurs vœux pour 2007**

Bulletin Municipal 2006

Sommaire

Le Mot du maire

Extraits comptes-rendus réunions du Conseil Municipal 2006

Réalisations 2006 détaillées + Projets 2007

Inauguration 8 juillet 2006

Informations diverses

Le Mot du Maire

75 ! Oui ! 75 enfants de 0 à 11ans vivent sur notre commune ! Et ce recensement est incontestable ! Ma source est plus fiable que l'INSEE, car c'est le Père Noël en personne qui me l'a téléphoné. Vous ne le savez peut-être pas, mais pour préparer Noël, il téléphone au Maire pour savoir si les enfants ont été sages, s'ils méritent des cadeaux même parfois il me parle de leurs parents mais chut !!!! cette partie de notre conversation doit rester secrète !

Oui, le Père Noël, qui a lui aussi des problèmes de budget, a fait le total de ce que lui coûtera les cadeaux pour les enfants de la Chapelle Aubareil et il trouve l'addition salée !

Là mon devoir de Maire étant de défendre les intérêts des habitants de notre commune et en premier lieu celui des enfants qui représentent son avenir, je lui ai coupé la parole en lui disant « Père Noël, toi qui, depuis des siècles t'occupes des enfants, qui es d'habitude si généreux, sois le encore une fois envers eux.

Ces cadeaux ce sont eux qui les reçoivent mais leur plaisir sera largement partagé par leurs parents, papies et mamies qui toute l'année travaillent pour qu'ils puissent être heureux. Je peux te dire aussi Père Noël que mes collègues du Conseil Municipal et moi-même seront contents. Ne le prends pas mal mais je jubile presque que leur nombre te pose des problèmes de budget.

Tu sais pour nous c'est un baromètre formidable qui nous conforte dans les orientations que nous avons prises, les choix que nous avons faits.

Tous les aménagements récents, les équipements réalisés pour permettre le développement de notre commune, améliorer le cadre de vie, mettre à disposition les services, pérenniser l'école, ont eu une incidence favorable sur la démographie (422 habitants en 2005 / 371 en 1999) et sur le rajeunissement de la population.

Cela est pour nous une grande satisfaction et pour toi aussi je le sais.

C'est pour cela Père Noël, que je te demande d'être généreux, oublie tes problèmes de budget et apporte de beaux cadeaux aux enfants de notre commune : ce sera pour eux la récompense de leur sagesse, pour leurs parents le bonheur de les voir heureux et pour moi la satisfaction que tu m'aies écouté ».

Bon Noël et Vive 2007 !!

EXTRAITS DE COMPTES RENDUS DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE AUBAREIL

Séance Ordinaire du 24 Janvier 2006

Urbanisme :

Permis de Construire : Demande PC M et Mme ARNU « les bruges basses » Avis favorable
Autorisation à lotir : Demande de M BRETENET Stéphane « les bruges » Avis favorable

Présentation devis matériels et projets travaux :

Devis turbo tondeuse :

Avant de retenir de façon définitive la proposition des Etablissements AUSSUDRE, des membres du Conseil Municipal accompagnés du cantonnier, prendront rendez-vous auprès de la mairie de Saint Amand de Coly afin de voir sur place le matériel acquis par cette dernière.

Devis tondeuse :

La proposition de M FAURE Didier est retenue.

Devis aspirateur :

Attendre le devis de M LOISEAU pour prendre une décision

Aménagement salle sous multiple :

Devis DOS REIS retenu sauf appliques et ampoules

Devis SOUILLAC retenu

Devis TREMOUILLE retenu

Aménagement extension cimetière : Avis favorable pour demander une étude

Abri arrêt bus cimetière : Demander un devis

Licence oracle :

Le conseil municipal autorise M le Maire à mandater la dépense suivante : LICENCE ORACLE au compte 205 du budget de la commune pour un montant de 203.32 TTC et le Conseil Municipal s'engage à inscrire cette dépense au BP 2006 de la commune

Sècheresse 2003 :





La commune s'associe à la démarche proposée par l'union des Maires de la Dordogne et participera à hauteur de 100.00€ pour frais.

Attribution d'une indemnité compensatoire aux agents d'entretien pour utilisation de leur véhicule personnel durant le temps de travail 2006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents d'entretien communaux utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements nécessaires effectués dans le cadre et durant leur travail pour le bénéfice de la commune et du service de l'eau.

M le Maire propose de leur attribuer une indemnité en dédommagement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

1. -retient favorablement la proposition de M le Maire,
2. -décide :
 -  *d'attribuer une indemnité d'un montant de 230.00 € pour 2006 à chaque agent d'entretien en dédommagement pour usage de leur véhicule personnel dans le cadre et durant leur temps de travail. (Ainsi M DEVIEL Franck et M DELMOND Yvon percevront chacun pour l'année 2006 la somme de 230.00€),
 -  *d'affecter cette dépense d'un montant de 460.00€ au budget primitif 2006 comme suit :
 -  230.00 € au compte 6251 du budget de la commune
 -  230.00 € au compte 625 du budget du service de l'eau
3. -mandate M le Maire pour signer toutes les pièces comptables afférentes à cette décision.

Reconduction indemnité 153 €

Mme VALETTE Blanche pour mise à disposition d'un terrain 2006

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme VALETTE Blanche, accepte de mettre à disposition son terrain situé à « l'air » pour toutes les manifestations sportives et qu'il convient de fixer l'indemnité qui lui sera attribuée en dédommagement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer à Mme VALETTE Blanche une indemnité de 153.00 € pour l'année 2006 cette somme sera imputée au compte 6228 du budget de la commune 2006.

Renouvellement convention de fourrière Société Protectrice des Animaux de la Dordogne 2006

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler la convention de fourrière avec la Société protectrice des Animaux de la Dordogne pour l'année 2006 et accepte le paiement de la somme de 159.18 € (soit 0.42 € par Habitant) ;

Cette somme sera imputée en dépenses de Fonctionnement du BP 2006 de la Commune au compte 6554.

Tarif Redevance Assainissement 2006

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif de la redevance assainissement pour 2006 comme suit :

- 1/ Part fixe annuelle : 192.38 € HT (cent quatre vingt douze euros trente huit centimes) par foyer bénéficiaire du service
- 2 /Part variable : 0.26€ HT (zéro euro vingt six centimes) par M3 consommés l'exercice précédent par l'utilisateur (index relevés par le service de l'eau communal)

Service de l'eau tarifs 2006

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le tarif de l'eau pour 2006. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide la tarification suivante :

1/ Pour les usagers de la Commune de la Chapelle Aubareil :

A- **Compteurs** d'eau dont la capacité est de **3 à 5M3** :

Abonnement : 80.00 € par an HT

Le prix du M3 de **0 à 50M3 est de 0.70 € HT**

Le prix du M3 **au-delà de 50 M3 est de 0.50 € HT**

B/ **Compteurs** dont la capacité de débit est **supérieure à 5 M3** :

Abonnement : 140.00 € par an HT

Le prix du M3 est de 0.66 € HT

2/ Pour les usagers de la Commune de Valojoux :

Le prix du M3 est de 0.80 € HT

3/ **Tarification raccordement réseau d'eau potable** (ref délibération du 23.05.2001) :

750.00 € HT pour chaque raccordement

4/ Tout **compteur remplacé** pour **cause de gel** sera facturé à l'abonné pour un montant de :

77.00 € HT

5/ Pour les abonnés qui arrivent ou quittent la commune en cours d'année l'abonnement sera calculé au prorata du nombre de mois résidés.

6/ Le relevé des consommations est effectué une fois par an par un agent communal, l'abonnement sera facturé en même temps que la consommation.

Vote Subventions 2006

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de voter les subventions qui seront imputées sur le budget primitif 2005 de la Commune comme suit :

Article 65737

Foyer collège Montignac 300€ (120 € voyage PRAGUE+180 € voyage Angleterre)

Coop Scolaire RPI 457 €

Article 6574

Amicale Laique la Chapelle 1 372€ (762 AL + 610 Section Fêtes)

Mutuelle du trésor 15 €

Téléthon AFM 306 € (2005 et 2006)

Retraités Agricoles Montignac	100 €
CEPSM	153 €
Comité de Jumelage STCV	437 €
Ligue contre le Cancer	153 €
Petits Bonheurs	150 €
Roseau Montignacois	80€

Dépense nouvelle 2006 Budget commune Licence Oracle

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, autorise M le Maire à mandater la dépense suivante : « licence oracle » au compte 205 du budget de la commune pour un montant de 203.32€ TTC.

Le Conseil municipal s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2006 de la commune.

Séance Ordinaire du 8 Mars 2006

Demande Permis de construire et Stationnement Mobil Home : M LHAUMOND Jean Sébastien Avis favorable

Orientations budgétaires

Prévisions de travaux de voirie estimés à 52 000.00€ TTC en investissement et 20 000.00€ en fonctionnement

Présentation du rapport de l'APAVE

Les prescriptions demandées seront réalisées par DOS REIS Victor

Service de L'eau

Information sur les dysfonctionnements de la station de pompage de Molière

Demandes de subvention Tennis de Montignac et Espérance Sportive Montignacoise de Rugby : Avis défavorable

Cérémonie du 19 Mars 2006

Une gerbe sera déposée. Une invitation sera adressée à tous les habitants de la commune.

Adhésion service portage repas à domicile

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Montignac auquel adhère la commune assure également le service de portage de repas à domicile et informe que plusieurs personnes de la commune souhaiteraient en bénéficier.

Nonobstant, pour ce faire il convient au préalable de demander l'adhésion à ce service. A cet effet M le Maire présente le fonctionnement et le coût de ce service et demande au conseil municipal de se prononcer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide de solliciter l'adhésion au service de portage de repas à domicile proposé par le SIAS de Montignac
- s'engage à participer selon les conditions financières décidées par le Syndicat, à savoir une participation annuelle d'une part au prorata du nombre d'habitants et d'autre part au prorata du nombre de repas
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires pour la mise en place de ce service sur la commune.
-

Avenant N°1

BAIL du 20.06.05 Appt 1 le bourg

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, autorise M FAURE Jean-Michel Maire Adjoint à signer l'Avenant N°1 au bail du 20.06.05 afférent à l'appartement N°1 modifiant la dénomination du preneur comme suit :

« M LACHEZE Fabien et Melle RAZZAKI Rachida »

Gestion des Retraites

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire n°06-02 du Centre de gestion de la Dordogne, précisant les termes de la procédure de dématérialisation du régime de retraite des collectivités territoriales et la modification du mode de gestion (les actes qui étaient auparavant suivis par le centre de gestion pour le compte des collectivités devront désormais être auto gérés par la seule collectivité territoriale)

Compte tenu de la complexité des actes et de la responsabilité encourue, le maire expose qu'il serait souhaitable que le centre de gestion continue d'assurer comme il le fait depuis des années : le service partenariat retraite avec le suivi papier de tous les imprimés, fichiers, arrêtés et actes transmis.

Pour ce faire il convient d'habiliter le centre de gestion à intervenir pour le compte de la commune sur la totalité des fonds gérés par la commune de la CHAPELLE AUBAREIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable pour habiliter le Centre de gestion à intervenir pour le compte de la commune sur la totalité des fonds de retraite gérés par la commune

Sollicite du Centre de Gestion un complément d'informations quant à la méthode qui sera utilisée et le coût de ce service.

Subvention exceptionnelle RPI

Voyage classe découverte CM1 et CM2 Ecole de la Chapelle Aubareil

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que la classe de CM1 CM2 de l'école de la CHAPELLE AUBAREIL va partir en classe de découverte fin mai 2006 à Vauchrézien dans le Maine et Loire.

A cet effet, présente le plan de financement de ce voyage et rappelle l'accord de principe donné par les communes du RPI pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

-décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 486.00 € (mille quatre cent quatre vingt six euros) au RPI regroupant les communes de la CHAPELLE AUBAREIL, THONAC, SERGEAC et VALOJOUX pour le

financement de la classe de découverte de la classe de CM1 CM2 de l'école de la Chapelle Aubareil,

-d'imputer cette dépense au compte 6574 sur le budget de la commune 2006,

-mandate M Le Maire pour effectuer le versement de cette subvention.

Dépense nouvelle 2006 Budget commune

BROYEUR

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, autorise M le Maire à mandater la dépense suivante : « Broyeur DMF STANDARS DESVOYS » au compte 21578 du budget de la commune pour un montant de 7774.00€ TTC- 1500.00 € Reprise Broyeur ROUSSEAU (soit 6274.00€ TTC).

Le Conseil municipal s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2006 de la commune.

Séance Ordinaire du 30 Mars 2006

Urbanisme : Demande PC SARL TEYSSOU Avis favorable

SICTOM du Périgord Noir : Présentation par les délégués du BP 06 et bilan de la collecte. Il conviendrait d'envisager une collecte supplémentaire des containers situés à la croix du nègre. A cet effet une étude sera demandée au SICTOM afin de connaître le coût d'un ramassage supplémentaire pour ce site

Désignation correspondant sécurité routière : M GALINAT Jean-Claude

Approbation du Compte de Gestion 2005

Du Service de L'eau, de la commune, du multiple rural, du service assainissement, du logement social

Dressés par M GARLIN Gilles Receveur

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2005 au 31 Décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (idem pour les autres établissements)

Vote CA 2005 de la Commune, Service de l'eau, Logement Social, Service Assainissement, multiple rural à l'unanimité des membres présents

Affectation résultat 2005/ BP 2006 Commune

Le compte administratif 2005 de la COMMUNE fait apparaître :

- d'une part :
- Un excédent de fonctionnement de 219 198.39 € que M le Maire propose d'affecter au budget primitif de la commune comme suit : 61 925.08 au compte 1068 en recettes d'investissement et 157 273.31 au compte 002 en recettes de fonctionnement,
-
- D'autre part :
- Un déficit d'investissement de 133 365.77 € qu'il propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2005 de la commune telles qu'elles ont été présentées.

Affectation résultat 2005/ BP 2006 Service de l'eau

Le compte administratif 2005 du service de l'eau fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 55 835.66€** que M le Maire **propose d'affecter en totalité** au budget primitif du service de l'eau **au compte 002 en recettes d'exploitation**
-
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 8 924.47 €** qu'il propose d'affecter au compte **001 en recettes d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2005 du service des eaux telles qu'elles ont été présentées.

Affectation résultat 2005/ BP 2006 Logement Social

Le compte administratif 2005 du Logement Social fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent de fonctionnement de 12931.45€** que M le Maire **propose d'affecter en totalité** au budget primitif du logement social **au compte 002 en recettes de fonctionnement**
-
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 579.54 €** qu'il propose d'affecter au compte **001 en recettes d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2005 du logement social telles qu'elles ont été présentées.

Affectation résultat 2005/ BP 2006 Multiple Rural

Le compte administratif 2005 du multiple rural fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 3 405.64 €** que M le Maire **propose d'affecter** au budget primitif du multiple rural comme suit : **860.59 € au compte 1068 en recettes d'investissement et 2545.05 au compte 002 en recettes d'exploitation,**
-
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 12 244.49 €** qu'il propose d'affecter au compte **001 en recettes d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2005 de la commune telles qu'elles ont été présentées.

Affectation résultat 2005/ BP 2006 Service Assainissement

Le compte administratif 2005 du service assainissement fait apparaître :

- d'une part :
- **Un excédent d'exploitation de 5 289.70€** que M le Maire propose d'affecter en totalité au budget primitif du service assainissement **au compte 002 en recettes d'exploitation**
-
- D'autre part :
- **Un excédent d'investissement de 3 594.47 €** qu'il propose d'affecter au compte **001 en recettes d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte et vote les propositions d'affectations du résultat de 2005 du service assainissement

Vote des Quatre Taxes Locales 2006

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents vote le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2006 comme suit :

Taxe d'habitation :	12.86 %	
Taxe Foncière (bâti) :		15.96 %
Taxe foncière (non bâti) :		128.58 %
Taxe professionnelle :		16.46 %

Vote Budget Primitif 2006 Commune

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2006 de la Commune tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	432 990.31€
<u>Recettes :</u>	432 990.31€

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	359 348.95€
<u>Recettes :</u>	359 348.95€

Vote budget Primitif 2006 Assainissement

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2006 du SERVICE ASSAINISSEMENT tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE /

Section d'Exploitation :

<u>Dépenses :</u>	14 962.60 €
<u>Recettes :</u>	14 962.60€

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	9 619.61€
<u>Recettes :</u>	9 619.61€

Vote Budget Primitif 2006 Multiple Rural

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2006 du MULTIPLE RURAL tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE /

Section d'Exploitation :

<u>Dépenses :</u>	9 663.13 €
<u>Recettes :</u>	9 663.13 €

Section d'Investissement :

<u>Dépenses :</u>	16 238.55€
<u>Recettes :</u>	16 238.55€

Vote Budget Primitif 2006 Service de l'eau

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2006 du SERVICE DE L'EAU tel qu'il a été présenté par M Le MAIRE :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 98 811.53 €

Recettes : 98 811.53 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 30 524.25€

Recettes : 30 524.25€

Choix locataire Appt communal N°2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la locataire de l'appartement communal N°2 situé dans le bourg a signifié son départ au 30 avril 2006. Il convient désormais à cet effet de procéder au choix du prochain locataire pour cet appartement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

-décide de retenir la candidature de Melle LEMAIRE Mathilde qui occupera à titre de résidence principale l'appartement communal N°2 à compter du 1^{er} Mai 2006,

- fixe le montant du loyer mensuel à 254.00€ par mois, une caution d'un montant de 508.00€ sera versée à la signature du bail,

-mandate M le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la présente décision.

Admission en non valeur titres commune et service de l'eau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un dossier de créances irrécouvrables de 2000 et 2004 transmis par M le trésorier de Montignac relatives d'une part à des redevances d'ordures ménagères, facture transport scolaire pour un montant de 114.33 € non recouvrés sur le budget de la commune et d'autre part à des redevances d'eau pour un montant de 597.28 € HT 29.59€ TVA 626.87€ TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'admettre en non valeur ces titres et d'imputer la somme de **114.33€** au compte **654** du budget de la **commune** et la somme de **597.28€ HT 29.59 € TVA 626.87€ TTC** au compte **654** du budget **du service de l'eau**.

Subvention exceptionnelle RPI

Voyage classe découverte CM1 et CM2 Ecole de la Chapelle Aubareil

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que la classe de CM1 CM2 de l'école de la CHAPELLE AUBAREIL va partir en classe de découverte fin mai 2006 à Vauchrézien dans le Maine et Loire.

A cet effet, présente le plan de financement de ce voyage et rappelle l'accord de principe donné par les communes du RPI pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

-décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 486.00 € (mille quatre cent quatre vingt six euros) au RPI regroupant les communes de la CHAPELLE AUBAREIL, THONAC, SERGEAC et VALOJOUX pour le

financement de la classe de découverte de la classe de CM1 CM2 de l'école de la Chapelle Aubareil,

-d'imputer cette dépense au compte 6574 sur le budget de la commune 2006,

-mandate M Le Maire pour effectuer le versement de cette subvention.

Cette délibération remplace celle visée par la sous-préfecture le 29 Mars 2006

Acquisition matériel informatique bibliothèque municipale/Atelier Multimédia

Demande de subvention Conseil Général

M le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'acquérir un nouvel ordinateur d'une part pour la continuité de l'atelier multimédia avec la connexion au haut débit et d'autre part dans la perspective d'informatiser la gestion des fonds de la bibliothèque municipale.

La configuration du matériel actuel n'est pas adaptée pour être connecté au haut débit et sa capacité est insuffisante pour intégrer un logiciel d'informatisation de gestion des fonds documentaires de la bibliothèque.

M le Maire précise que cette opération peut être subventionnée par le conseil général dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'investissement à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de doter la bibliothèque d'un nouvel ordinateur et retient à cet effet la proposition de BMI pour un montant de 1 554.20 € TTC. Cette dépense sera imputée sur le budget de la commune au compte 2183 en dépenses d'investissement,
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'investissement,
- adopte le plan de financement suivant 70% autofinancement et 30% de subvention,
- mandate M le maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette décision.

Travaux de voirie 2006

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de réaliser des travaux de voirie d'une part en investissement sur les voies communales suivantes :

- voie du Cheyssignaguet et de Lescuroux
- voie du hameau des Landes
- voie de la Peyre en direction de la Beune
- voie de la Selve

et d'autre part en fonctionnement sur les autres voies communales selon les prévisions inscrites au budget 2006 de la commune.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans deux journaux d'annonces légales.

Selon le code des marchés publics le type de procédure retenu est la procédure adaptée.

M le Maire est désigné pour cette opération de voirie comme personne responsable du marché et reçoit à cet effet délégation pour signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette opération.

Projet Extension cimetière communal **Choix géomètre (APS et Maîtrise d'œuvre)**

M le Maire présente au conseil municipal les différentes propositions des géomètres en vue de réaliser l'étude du projet d'aménagement de l'extension du cimetière communal sur le terrain acquis par la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient la proposition d'honoraires de M Jean Michel PERUSIN qui propose de réaliser l'avant projet sommaire pour un montant de 350.00€ HT soit 418.60 € TTC avec un coût de maîtrise d'œuvre fixé à 5% du montant des travaux.

Le conseil municipal :

- décide que l'APS soit réalisée par M PERUSIN pour un montant de 350.00€ HT. La décision de réalisation des travaux d'aménagement sera déterminée après examen de l'APS.

- mandate à cet effet M le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Service de l'eau Remplacement canalisations antenne « la peyre » Choix cabinet d'études

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été envisagé le remplacement de la canalisation d'eau potable de l'antenne de « la peyre » réalisée en 1957 présentant un certain nombre de dysfonctionnements. Pour ce faire le conseil municipal avait décidé de prendre l'attache des services d'un cabinet d'études.

A cet effet M le Maire présente les différentes propositions des cabinets d'études.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient l'offre du cabinet ADVICE INGENIERIE 4 A rue

du vivez 33 290 BLANQUEFORT qui propose de réaliser l'étude pour un montant forfaitaire de 3 500.00€ HT soit 4186.00€ TTC avec un coût de maîtrise d'œuvre fixé à 4.2% du montant des travaux

Le conseil municipal :

- décide que l'APS pour le remplacement de cette antenne, soit réalisé par le cabinet ADVICE INGENIEIRIE, pour un montant forfaitaire de 3 500.00€ HT soit 4 186.00€TTC. La décision de réalisation des travaux sera déterminée après l'examen de l'APS,

Séance Ordinaire du 22 Mai 2006

Urbanisme

Demande autorisation de lotir : LAROCHE Christophe Avis favorable
Demande permis de construire : Mme GAUDIN Christine Avis favorable
Demande permis de construire : M et Mme KERHERVE Jean Paul Avis favorable

Avenant N°1 BAIL du 13.04.05 Appt 4 le bourg

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, autorise M le Maire à signer l'Avenant N°1 au bail du 13.04.05 afférent à l'appartement N°4 modifiant la dénomination du preneur comme suit :
« Melle MAYNO Alexa et M DEVIEL Franck Thierry »

Organisation inauguration du bourg du 08.07.06

Une réunion préparatoire est fixée au 31 mai à 19h

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'eau potable/Exercice 2005

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune pour l'exercice 2005.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité reçoit favorablement le contenu de ce rapport et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des usagers.

Présentation rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif/Exercice 2005

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif communal pour l'exercice 2005.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité reçoit favorablement le contenu de ce rapport et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des usagers.

Extension N°1 Réseau d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal,
Vu la demande de raccordement au réseau collectif d'assainissement par le lotisseur,
Vu l'autorisation de lotir n°2410605N3002 délivrée le 24 Janvier 2006,
Vu l'estimatif des travaux inférieur à 10 000.00€ HT
Décide :
-de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif du bourg
Un avis d'appel à concurrence sera lancé conformément à la réglementation en vigueur.
La publicité de cet appel d'offres pour cette opération se fera par voie d'affichage.

Le Maire est désigné personne responsable du marché pour cette opération et à cet effet reçoit délégation de signature pour l'ensemble des pièces administratives et comptables

Bilan SATESE

M le Maire présente le rapport du SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration

Présentation Etude SICTOM en vue d'effectuer des ramassages supplémentaires

Proposition non retenue pour l'instant.

Séance Ordinaire du 26 Juin 2006

Urbanisme :

Demande Permis de Construire ALPHONSE-FELIX Pascal et Dominique « fompeyrine » avis favorable

Avenant N°1 Bail du 01/07/2000

Logement communal N°3

M le Maire :

-rappelle au Conseil Municipal la reconduction tacite du bail en date du 01.07.2000, du logement

communal N°3 à compter du 01.07.06 jusqu'au 30.06.2012 au bénéfice du même locataire,
-précise en outre que les charges locatives afférentes à la participation pour frais de chauffage d'un montant de 76.22€ par mois ne couvrent plus la dépense en raison de la forte hausse du prix du fioul ces deux dernières années et à cet effet propose de porter cette participation à 84.77€ par mois à compter du 01.07.06.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer la participation pour frais de chauffage du logement N°3 à 84.77€ par mois à compter du 01.07.06
- mandate M le Maire pour la signature de l'avenant N°1 du bail du logement communal N°3

Alimentation en eau potable **Renouvellement du réseau desservant le hameau de la Peyre**

M le Maire :

- rappelle les problèmes rencontrés sur le réseau alimentant le hameau de la Peyre, dus à son vieillissement (casses fréquentes) et de la nécessité d'y remédier, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune,
- présente, conformément à la délibération du 30 Mars 2006, le projet technique élaboré par le bureau d'étude ADVICE INGENIERIE, qui à cet effet propose deux solutions techniques :
- Solution N°1 / mise en place de canalisation DN 75 mm pour un montant total de 73 000.00€ HT
- Solution N°2 / mise en place de canalisation DN 90mm pour un montant total de 75 000.00€ HT.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet technique des travaux.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- 1/ d'approuver le projet technique (**Solution N°2 DN 90mm**) tel qu'il lui est proposé pour un montant estimé à **75 000.00€ HT**,
- 2/ de prendre l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et de créer les ressources nécessaires à leur entretien,
- 3/de procéder à la dévolution des travaux selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP,

- 4/ de faire paraître dans le journal Sud Ouest, l'avis d'appel à concurrence,
- 5/ d'autoriser M le Maire à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant aux dits travaux et notamment les marchés de travaux.

Travaux de voirie 2006 :

L'entreprise COLAS a été retenue pour la réalisation des travaux de voirie

Inauguration du 08.07.06 :

Installation du tunnel mercredi 5 juillet à 9h

Commande confirmée pour 220 p

Séance Ordinaire du 4 Août 2006

Rajouté à l'ordre du jour avec l'accord à l'unanimité des membres présents : Raccordement réseau d'assainissement collectif lotissement de M NEVEU

Urbanisme :

Demandes de Permis de construire :

Avis favorables

M BRETHENOUX-Melle ROSIER

M LACHEZE Fabien

M PETIT Christian

M VIAU Henri-LEVESQUE Pascal

Demande CU / Avis favorable

M PHILIPPE Michel

Redéfinition des compétences et de l'intérêt communautaire :

M le Maire donne lecture de la délibération prise par la communauté de communes de la Vallée de la Vézère lors de sa séance du 22 Juin 2006 ayant pour objet « définition de l'intérêt communautaire »

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'adopter la nouvelle rédaction des compétences comme suit :

1/Compétences obligatoires :

a) Aménagement de l'espace :

- Elaboration et gestion d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement.
- Mise en cohérence d'un politique d'urbanisme
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnée du PDIPR.

b) Développement économique :

- Création, extension et gestion de ZAE nouvelles ;

Action de promotion de l'activité touristique :

- Prospection, accueil, information, animation, soutien technique en collaboration avec l'office de tourisme du Montignacois et les points touristiques existants sur les communes membres.
- Elaboration du Pays du Périgord Noir et notamment de sa charte.
- Mise en œuvre des actions conventionnées au titre du Pays du Périgord Noir

2/ Compétences optionnelles :

a) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Gestion du SPANC

b) Création aménagement et entretien de la voirie :

- Travaux d'investissement (création, aménagement ...) et entretien de la voirie relevant des critères suivants : caractère structurant (liaisons intercommunales, axes principaux...), importance du flux de la circulation... .

c) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels et d'enseignement :

- Accompagnement aux actions culturelles inter-associatives.
- Création et gestion d'un gymnase communautaire à Montignac sur Vézère.

d) Action sociale :

- Investissement et fonctionnement pour les services existants ou à développer concernant la petite enfance qu'ils soient gérés directement ou confiés par convention à des partenaires extérieurs, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles des CAF enfance et temps libre et des organismes participants (DDJS, MSA,)

3/ Compétences facultatives :

a) Enseignement artistique musical.

b) Réseau de télécommunication : création et gestion d'une infrastructure de télécommunication haut débit dans le cadre d'une délégation de service public.

c) Convention de mandat : la communauté peut assurer la fonction de mandataire dans les limites de ses compétences et dans les conditions fixées par convention avec les collectivités intéressées dans le cadre de mission d'études ou de passation de marchés. Chaque intervention donnera lieu à une facturation définie par les termes de la convention.

d) Investissement et fonctionnement pour les servies existants ou à développer concernant l'enfance et l'adolescence hors temps scolaire qu'ils soient gérés directement ou confiés par convention à des partenaires extérieurs, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles des CAF enfance et temps libre et des organismes participants (DDJS, MSA.)

Demande aliénation portions chemin rural « la chique » refusée.

Terrain de pétanque : M le MAIRE informe le Conseil Municipal de la réalisation des aménagements derrière le Multiple rural.

Travaux d'entretien de la voirie communale 2006 : Devis estimatif 28 162.21 € TTC

Voies : le cheyssignaguet, la selve, les communaux, route du blanc, route de la boissière, l'air, route de la fage, route de St geniès, route de la beune, route de la peyre, route de l'ajat, route de fompeyrine, les tandineries, route de la sagne.

Etude aménagement extension cimetière : présentation du projet d'étude établi par le géomètre

Travaux Extension du cimetière

M le Maire conformément à la délibération 30 Mars 2006, présente au conseil municipal l'avant projet sommaire, relatif à l'estimation des travaux d'aménagement de l'extension du cimetière communal, élaboré par M PERUSIN Jean Michel, Géomètre.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet technique des travaux estimés à 32 000.60€ HT (38272.72€ TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- 1/d'approuver le projet technique proposé,
- 2/de réaliser les travaux,
- 3/de procéder à la dévolution des travaux selon la procédure adaptée conformément au CMP,
- 4/ de faire paraître dans le journal Sud Ouest, l'avis d'appel à concurrence,
- 5/d'autoriser M le Maire à signer toutes les pièces techniques, administratives et comptables afférentes aux dits travaux.

Travaux AEP 10è Tranche Renouvellement réseau « la Peyre »

M le Maire, conformément à la délibération du 30 Mars 2006 et celle du 26 juin 2006, présente au conseil municipal le résultat de l'appel à concurrence lancé pour le projet de travaux AEP en vue du renouvellement du réseau desservant le hameau de « la peyre ».

Après l'examen des offres et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise M le Maire à signer le Marché avec l'entreprise MONTASTIER et toutes pièces administratives et comptables afférentes à ce marché d'un montant de 64 634.17€. La dépense sera imputée sur le budget du service de l'eau au compte 2315,
- Adopte d'une part le plan de financement et d'autre part la décision modificative comme suit :

Plan de financement :

Emprunt : 60 000.00 €

Autofinancement : 4 634.17€

Décision modificative

Dépenses d'investissement :

2315 : + 62 500.00€

2031 : - 2 500.00€

Recettes d'investissement :

1641 : + 60 000.00€

Participation raccordement égout (PRE) lotissement « les tandineries ouest »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 Mai 2006, le conseil municipal avait décidé de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif du bourg en vue du raccordement du lotissement « les tandineries ouest » et précise qu'il convient en vue du financement de ces travaux de délibérer sur les modalités afférentes à la participation pour le raccordement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant de la participation 6 160.00€ HT et conformément à l'article 1 de l'arrêté du lotissement « les tandineries ouest » N°LT2410605N3002 délivré le 24 janvier 2006, cadastré section AL Parcelles N°499, 500, 502 et 5032, le lotisseur sera redevable de ce montant.

Les travaux ne seront exécutés qu'après acquittement de cette participation.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette imputée au compte 1318 du budget du service d'assainissement.

Ultérieurement la redevance d'assainissement sera applicable, à chaque propriétaire de lot, une fois le raccordement de leur immeuble au réseau collectif réalisé, selon le tarif en vigueur à cette date, dans les mêmes conditions que tous les autres bénéficiaires du service d'assainissement collectif.

En vue de la réalisation des travaux le conseil municipal adopte la décision modificative N°1 du Budget du Service Assainissement 2006 comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses :

22532 : 6160.00€

Recettes :

1318 : 6160.00€

M le Maire est mandaté pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

Service de l'eau Tarifs 2007

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres fixe la tarification du service de l'eau applicable à compter du 01.01.2007 comme suit :

1/ Pour les usagers de la Commune de la Chapelle Aubareil :

A- **Compteurs** d'eau dont la capacité est de **3 à 5M3** :

Abonnement : 90.00 € par an HT

Le prix du M3 de **0 à 50M3 est de 0.74 € HT**

Le prix du M3 **au-delà de 50 M3 est de 0.54 € HT**

B/ **Compteurs** dont la capacité de débit est **supérieure à 5 M3** :

Abonnement : 150.00 € par an HT

Le prix du M3 est de 0.70 € HT

2/ Pour les usagers de la Commune de Valojoux :

Le prix du M3 est de 0.84 € HT

3/ Tarification raccordement réseau d'eau potable (ref délibération du 23.05.2001) :

750.00 € HT pour chaque raccordement

4/ Tout compteur remplacé pour cause de gel sera facturé à l'abonné pour un montant de :

77.00 € HT

5/ Pour les abonnés qui arrivent ou quittent la commune en cours d'année l'abonnement sera calculé au prorata du nombre de mois résidés.

6/ Le relevé des consommations est effectué une fois par an par un agent communal, l'abonnement sera facturé en même temps que la consommation.

Mise à disposition terrain de tennis municipal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de mettre à disposition gratuitement le terrain de tennis municipal 5 heures par semaine à l'amicale laïque « les diables rouges » de la Chapelle Aubareil pour la section tennis.

M le Maire est mandaté pour prendre toutes les mesures nécessaires afférentes à la présente décision.

Séance Ordinaire du 30 Octobre 2006

Acquisition terrain « Régularisation d'assiette chemin rural des lieux dits la fageolle, la renarderie, le terme rouge et la fage » Désignation d'un représentant de la commune en qualité d'acquéreur (acte Administratif)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 13.09.2004, du 27.06.2005 et du 7.10.05 relatives à la régularisation de l'assiette du chemin rural desservant les lieux dits de la fageolle, la renarderie, le terme rouge et la fage par l'acquisition sous la forme d'acte administratif des parcelles délimitées par le géomètre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98III et IV de la loi n°82-213 du 3 mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

-désigne M LOURD Thierry Maire Adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Remboursement sinistre vestiaire terrain de sport

M le Maire informe le conseil municipal du remboursement du sinistre afférent au vestiaire du terrain de sport, effectué par la compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant de 1 193.51 €, qu'il convient d'affecter en recettes de fonctionnement du budget de la commune 2006.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'affecter la somme de 1 193.51€ au compte 778 du budget 2006 de la commune.

Demande de prêt CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD

Prêt à échéances choisies

Financement travaux AEP Service de l'eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux d'adduction d'eau potable desservant le hameau de la Peyre il est nécessaire de contracter un emprunt de 60 000.00 € et à cet effet présente les différentes propositions de prêts établies par plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient la proposition de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD et décide :

1/ Pour financer ses dépenses d'investissement relatives aux travaux d'adduction d'eau potable, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord un emprunt de 60 000.00€ dont le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Durée : 20 ans (240 mois)

Taux : Fixe de 4.10%

Nombre d'échéances : 20

Remboursement : Echéance annuelle de 4 293.77€ par prélèvement automatique auprès de la Trésorerie de Montignac.

Frais de dossier : Néant

Parts Sociales : Néant

Cet emprunt portera intérêt au taux FIXE de 4.10% conformément au contrat établi par la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD mais compte tenu de la date anticipée de la 1^{ère} échéance du prêt fixée au 01.01.2007 avec un versement des fonds à l'emprunteur au 01.12.2006, le taux de crédit ressort à 3.69%.

2/ L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD.

3/ Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt et invité à poursuivre, s'il y a lieu, à l'approbation de la présente délibération.

Réparation zinguerie bâtiment Mairie Ecole : Demander d'autres devis

Demande subvention restos du cœur : Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2007

Plantation végétaux talus multiple : Plantes retenues COTONEASTER ET LONICERA en pots moyens Godets 2L)

Repas des aînés : Samedi 16 Décembre à midi à la Table du Terroir

INFORMATIONS DIVERSES

URBANISME 2006

Permis de Construire :	13
Permis modificatifs :	5
Certificats d'urbanisme :	7
Demandes de lotissement :	2
Déclarations de Travaux :	6
Renseignements d'urbanisme :	9
Stationnement caravane :	1

ECOLE :

Ecole de THONAC Directrice Mme BUQUET Sylvine

1 Classe Maternelle de : 35 Elèves

Enseignante Mme BUQUET Sylvine

1 Classe (CP CE 1) 17 Elèves

Enseignant M LARDY Loïc

Ecole de LA CHAPELLE AUBAREIL Directeur M JANEL David

1 Classe CE1 CE2 de : 13 Elèves

Enseignantes Mme VRANA Laurence et Mme VIEIRA Anne

1 Classe CM1 CM2 de : 26 Elèves

Enseignant M JANEL David

Total : 91 Elèves au sein du RPI

Les garderies de THONAC et de LA CHAPELLE AUBAREIL sont depuis le 1er janvier 2005 gérées par La Communauté de Communes de la Vallée de La Vézère à la suite du transfert de la compétence enfance.

La surveillance des garderies est assurée par :

Garderie La Chapelle Aubareil : Mme LOBET Colette

Garderie de Thonac : Mme BURGOS Laurence

Les cantines sont gérées par le SIVOS

POINT LECTURE

Tel : 05.53.51.98.93

Mail : lachapelleaubareil@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Mercredi : 11h30 12h30

16h00 17h30

Jeudi : 16h00 18h30

Vendredi : 16h00 18h00

Samedi : 17h00 18h00

Abonnements 2006

46 Familles (138 fiches lecteurs, parents et enfants + abonnés de Montignac)

36 familles de la Chapelle Aubareil

2 Thonac

2 Sergeac

2 Valojoux

2 Marquay

1 Plazac

1 Saint Geniès

Bilan activités 2006

Mai : Journée de la poésie, exposition dessins Gui Phélip et mosaïque Myriam Roulland

Juin : Exposition comme un arbre, animation sculpture

Juillet : Exposition peintures Florence Lavaux

Septembre : Exposition photos de classe Corinne Nicouleau

Octobre : Semaine du goût exposition

Novembre : Exposition « il était une fois animation contes » Formation conte avec Frédéric Naud

Décembre : Exposition Olivier Legay et dédicace d'un roman jeunesse par l'auteur Christophe Vigerie.

Calendrier Activités 2007

Janvier : Spectacle conte avec Laure Marie

Mars : Exposition Eugène Le Roy

Mai : Journée de la poésie

Mai : Etrange lecture : Lecture et présentation du texte par un spécialiste de l'Irlande

Juin : Journée de la poésie

Septembre : Exposition de photos du club de football de la Chapelle Aubareil (Si vous avez des photos prendre contact avec Mélanie au point Lecture)

Octobre : Les mots de la gourmandise semaine du goût

Démarches administratives :

Recensement militaire :

Tous les jeunes hommes et jeunes filles atteignant l'âge de 16 ans **doivent obligatoirement se faire recenser dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile.**

L'oubli de cette formalité peut avoir des conséquences gênantes : impossibilité de passer des examens ou le permis de conduire.

Carte d'identité :

Pour faire une demande de carte d'identité le demandeur doit :

- Se présenter à la Mairie du lieu de son domicile, formalité gratuite.
- Remplir un formulaire (taille du demandeur à préciser et empreinte de l'index gauche exigée)

Pièces à fournir :

- L'ancienne carte d'identité (si renouvellement)
- 2 photos d'identité récentes (moins de 6 mois) identiques selon les caractéristiques suivantes :

La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif, les yeux doivent être ouverts et non obscurcis par les cheveux ni par des montures de lunettes.

Les photos doivent être d'un format 3.5x4.5cm en couleur ou noir et blanc

Le portrait doit être représenté de telle manière que seul le haut des épaules (ou la base du cou) soit visible

La taille du visage doit être comprise entre 32mm et 36mm ou doit occuper 70 à 80% du cliché

Le visage doit être correctement centré sur la photo.

- Un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie de son lieu de naissance).
- Un justificatif de domicile aux nom et adresse du demandeur (factures EDF, Téléphone, Attestation de Sécurité Sociale, avis d'imposition, quittance de loyer).

Pour les mineurs, extrait d'acte de naissance ou livret de famille des parents, justificatif de domicile des parents, empreinte obligatoire à partir de 12 ans.

Pour les personnes majeures hébergées, si impossibilité de fournir un justificatif de domicile au nom du demandeur, produire : -une attestation sur l'honneur de l'hébergeant en précisant que le demandeur réside chez lui depuis plus de trois mois

-un justificatif de domicile de l'hébergeant avec la copie de sa carte d'identité.

La carte d'identité est valable 10 ans

Délai d'obtention : 3 semaines.

Passeport :

Mise en place du passeport électronique

L'arrêté du 10 avril 2006 relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports électroniques est paru au journal officiel du 18.07.06.

Mise en place du passeport électronique dans l'arrondissement de Sarlat à compter du 26.04.06

Le passeport est un document de voyage, il peut aussi servir de pièce d'identité dans la plupart des pays étrangers. Il comporte désormais une zone de lecture optique contenant les informations suivantes : le nom de famille, le ou les prénoms, le sexe, la date de naissance, la nationalité du titulaire, le type de document, l'Etat émetteur, le numéro du titre, la date d'expiration du titre. Il comporte également l'image numérisée ainsi que la signature manuscrite du titulaire du passeport.

Le passeport est remis au demandeur et à lui seul au lieu du dépôt de la demande. Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.

Pour les personnes majeures : Pour remplir la demande se présenter à la mairie de son domicile avec les pièces suivantes :

- une carte d'identité en cours de validité un extrait d'acte de naissance.
- 2 photos: (caractéristiques identiques à celles de la carte d'identité)
- un timbre fiscal 60 euros
- un justificatif de domicile

Le passeport est désormais valable 10 ans

Établissement pour les personnes mineures non émancipées

validité 5 ans

timbre fiscal 30 euros.

Chaque mineur détient un passeport individuel, l'inscription sur le passeport d'un tiers n'étant désormais plus possible

La demande de passeport faite au nom d'un mineur est présentée par une personne exerçant l'autorité parentale. Cette qualité de représentant légal doit être justifiée.

Les justificatifs de domicile et d'identité sont les mêmes que ceux exigés pour les adultes.

Les photos répondent également aux mêmes critères

En présence d'une personne exerçant l'autorité parentale et en présence de l'agent qui le lui remet, le mineur prend possession de son passeport.

Délai d'obtention : 3 semaines

RAPPEL Suppression :

-Des fiches individuelles ou familiales d'Etat Civil, remplacées par la copie du livret de famille ou carte d'identité,

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale résulte d'une démarche volontaire.

Il convient de se présenter à la mairie jusqu'au 30 Décembre 2006 pour demander son inscription, muni de sa carte d'identité en cours de validité.

Les ressortissants des pays de la communauté européenne peuvent également demander leur inscription pour participer d'une part au scrutin des élections des députés européens et d'autre part au scrutin des élections municipales.

Inscription d'office des jeunes

Dans le cadre de la révision des listes électorales actuellement en cours, les inscriptions d'office sont limitées aux jeunes qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au plus tard le 28 février 2007.

Devront être ultérieurement inscrits d'office, sur deux tableaux différents, par application des dispositions de l'article.11-2-2° du code électoral :

Pour la présidentielle :

Les jeunes nés du 1^{er} mars au 21 avril 1989

Pour les législatives :

Les jeunes nés du 22 avril au 9 juin 1989

Dates des scrutins 2007 :

Election présidentielle : les 22 avril et 6 Mai

Elections législatives : les 10 et 17 juin

ETAT CIVIL 2006

Nos joies, ont vu le jour :

CORBERANT Auriane

MARIEL Gabin

BRENET - - BALLY Jaël Ely Loïc

MJIDOU - - ROSTAND Olympe Sylvie Hadija

LAROCHE Mélissa

MALARD Mickaël Francis

MALARD Maxime André

VILISQUES Théo

AURENGUE Jessy Lou-Anne

Nos peines, nous ont quittés :

TASSIN Yvon dit Michel décédé en 2005 (non mentionné dans le précédent bulletin) Nous renouvelons nos excuses auprès de la famille pour l'omission involontaire.

TONDEUR Epe DE BAETS Renée Julienne Clémentine

DE BAETS Georges Gustave

MEJESCAZE Jacques Elie

SELIADÉ veuve DELTEIL Marguerite

DELTEIL Edouard Martial Lucien

TASSIN Epe ZANETTI Madette

RENAUDIE Henri

BOUYSSOU Veuve DELLAC Yvonne

MEYNARDIE Roger

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Mariages :

GARRIGOU Thierry Roland et DESBORDES Muriel, mariage célébré en décembre 2005, après la publication du précédent bulletin

GAUTHIER Stéphane et LACOMBE Chrystèle

Meilleurs Vœux de bonheur aux jeunes époux

PERMANENCES MAIRIE

L'accueil du public est assuré par Nathalie RABILLER et Béatrice GALINAT LOURD

les lundis, mardis, vendredis

de 9 h à 12h

et les Mercredis de 14h à 17h.

Bien vouloir respecter les heures d'ouverture pour le bon fonctionnement du service.

Monsieur le Maire reçoit les lundis et Jeudis matins, de préférence sur rendez vous.

**Pour la période du 26. 12 .06 au 05 .01 .07
les heures d'ouverture seront :**

MARDI 26 Décembre de 14 h à 17h

MERCREDI 27 Décembre 9h à 12h

VENDREDI 29 Décembre de 9h à 12h

SAMEDI 30 Décembre de 9h à 12h

MERCREDI 3 Janvier 9h à 12h

VENDREDI 5 Janvier 9h à 12h

Tel Mairie : 05.53.50.72.11

Fax 05.53.50.79.63

Mail : mairie.chap@wanadoo.fr

Associations

COMITE DE JUMELAGE

2006

En partenariat avec le comité de jumelage et les collectivités locales du RPI les élèves de la classe de CM1 CM2 de l'Ecole de la Chapelle Aubareil ont participé à la classe de découverte dans le Maine et Loire à proximité de Vauchrézien du 29 Mai 2006 au 2 juin 2006.

2007

27 Janvier 2007 : Repas à Valojoux

Mars 2007: Voyage à Vauchrézien sur 3 jours (thème la chasse à courre)

AMICALE LAIQUE "les Diables rouges"

L'Amicale Laïque se veut une association d'animation et fédérative. Pensant que les enfants peuvent en être les moteurs, de nombreuses manifestations et activités leur sont destinées comme : la fête votive, la soirée Halloween et l'arbre de Noël qui aura lieu le vendredi 22 Décembre 2006 à 20h à la salle des fêtes. Tous les enfants de la commune sont invités à écouter un conte de Noël, suivi du passage du Père Noël qui apportera un cadeau à chacun.

Cette année de nouvelles activités ont vu le jour, notamment des cours de tennis qui se déroulent sur le terrain de tennis communal de « la croix du nègre ». Une quinzaine d'enfants de la commune âgés de 5 à 11 ans, divisés en trois groupes, suivent ces cours les mercredis après-midi, encadrés par une animatrice diplômée BE.

Un atelier poterie a également permis à 14 enfants de réaliser, une lanterne de Noël en terre cuite, au cours de deux après-midi où chacun a pu laisser libre cours à sa créativité et à son inspiration.

Afin d'aider au financement du voyage de la classe des CM en juin 2006 à Vauchrézien, les amicales, les comités des fêtes, les délégués des parents d'élèves et les instituteurs du RPI se sont regroupés pour organiser un loto en Février 2006 à la salle des fêtes de Thonac. Les bénéfices ont été versés à la coopérative scolaire.

L'Amicale Laïque propose aussi des activités plus familiales comme l'apéro-conte du Vendredi 1^{er} Décembre qui s'est déroulé dans le cadre du Mois du Lébéro du CEPSM dont l'Amicale Laïque est adhérente depuis sa création. Plus de 90 personnes étaient présentes pour assister à la représentation « Des enfants Rahélés » de François Béranger, sous la Direction de Guillaume Hussenot.

Enfin les cours de gym d'entretien, encadrés par une animatrice diplômée UFOLEP, rassemblent 13 personnes tous les mardis de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes.

Le bureau tient à remercier très sincèrement les personnes grâce auxquelles toutes ces activités peuvent exister. Merci à vous de donner de votre temps ou de vos compétences.

Vous avez été nombreux à nous faire remarquer que vous ne receviez plus les affiches publicitaires pour nos activités par votre facteur. En effet, les nouveaux tarifs de la poste ne nous permettent plus d'utiliser ce service. Toutefois, des affiches sont apposées chez les différents commerçants de la commune et les panneaux d'affichages.

Les activités 2007 seront annoncées par voie d'affichage.

Joyeux Noël et Bonne Année
Amicalement le bureau.

Vos remarques, observations ou suggestions sont toujours les bienvenues afin de parfaire le contenu de ce bulletin, dans la perspective constante de répondre à votre attente d'informations sur la gestion communale.